

Commune de Saint-Julien-Montdenis

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUILLET 2006

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire.

Messieurs: AMEVET Daniel, Ravier Marc, Thiaffey Jean François, Adjoint.

Mesdames : BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, FAVIER Stéphanie, GROS Danielle, MACALUSO Claude.

Messieurs DALLA COSTA René, VARESANO José, VIARD Marcel, GROS Joël.

Absents excusés :

Mme. LESIEUR Evelyne, adjointe (procuration à M. TOURNABIEN Marc, Maire)

M. BOCHET Marcel, Adjoint (procuration à M. VIARD Marcel)

M. CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René)

MM. MEULLE Bruno, BUTTARD Eric

Secrétaire de séance :

M. GROS Joël

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2006.

Aucune remarque n'est à signaler, **le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.**

2 - Approbation délibérations de la régie d'électricité.

M. le Maire expose au conseil les délibérations du conseil d'exploitation de la régie d'électricité réuni en session ordinaire le 21 juin 2006:

a) Modification de l'article 5: (composition et désignation des membres) des statuts de la régie d'électricité afin de passer le conseil d'exploitation de 13 à 15 membres pour pouvoir accueillir M. DELEGLISE Jacques et un siège de plus pour que les conseillers municipaux détiennent la majorité. Il faut aussi remplacer deux conseillers et en élire un troisième pour garder la majorité. M. Le Maire demande qui serait candidat au conseil d'exploitation. Mme Josiane CHOMAZ, Messieurs Marcel VIARD et Daniel AMEVET se proposent.

b) Après présentation du projet de SEM des régies d'électricité de Maurienne et après débat entre les membres du conseil d'exploitation celui-ci approuve le principe de l'adhésion de la commune de St Julien Montdenis à la SEM. (voir point suivant)

Les élus approuvent à l'unanimité les délibérations du conseil d'exploitation et prennent acte des candidatures.

3 – Adhésion à la SEM des régies d'électricité

Monsieur le Maire présente au conseil le projet et les raisons de la création d'une SEM (société d'économie mixte).

–Comment fonctionne une Société d'Économie Mixte:

- Des actionnaires (minimum 7)
 - Publics (minimum 50% des actions +1, maximum 85% des actions)
 - Privés (1 actionnaire au moins entre 15% et 50% des actions -1)
- Un conseil d'administration
- Un directeur général
- Un commissaire aux comptes
- Une assemblée générale ordinaire
- Une assemblée générale extraordinaire

En 2007 interviendra l'ouverture totale du marché de l'électricité, les petites régies auront de la peine à gérer seules ce nouveau système. Les communes de Maurienne ont pensé à un regroupement en SEM pour survivre

et pouvoir continuer à délivrer un service de proximité. Il sera créé une SEM provisoire avec un nombre défini d'adhérent ce qui permettra d'engager les négociations sur les conditions de mise en œuvre de la SEM définitive. Il conviendra ensuite que chaque adhérent confirme ou d'infirme son adhésion.

Après délibérations le conseil se prononce à l'unanimité favorable à l'adhésion de la commune à cette SEM provisoire à condition d'avoir un administrateur direct.

4 – Projet d'implantation du SIRTOMM à Saint Julien Montdenis:

Dans le cadre de son projet de nouveaux locaux le SIRTOMM Maurienne envisage l'acquisition des anciens bâtiments RENAULT (propriété de M. Jacky Rollet). Le plan parcellaire indique que 2 parcelles appartiennent encore (pour des raisons inconnues) à la commune. Le SIRTOMM demande la possibilité d'acheter ces parcelles pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire indique que le projet concerne le transfert et l'extension des locaux actuels situés rue Clément Ratel à Saint Jean de Maurienne. Les bâtiments seront composés:

- des locaux techniques : vestiaires, ateliers, magasin, garages.
- des locaux administratifs : accueil, bureaux, salle de réunion.

Aucune activité en relation directe avec les déchets ne sera réalisé sur le site.

En ce qui concerne le plan de circulation le SIRTOMM Maurienne a saisi les services compétents afin d'obtenir une autorisation d'accès et de sortie sur la RN6.

Monsieur VAREANO José demande à ce qu'un cahier des charges draconien soit établi pour une éviter toutes nuisances aux riverains.

Monsieur le Maire n'a pas d'opposition de principe à l'implantation du SIRTOMM sous réserve de l'obtention des autorisations d'entrée et sortie directes sur la RN6.

Les élus approuvent à l'unanimité et sous cette réserve la vente des parcelles et le projet.

5 – Demande d'achats de terrain à la ZAC du pré de pâques par Messieurs BENSADI Stéphane et VIARD Marcel

Monsieur le Maire fait part des courriers de Messieurs BENSADI Stéphane et VIARD Marcel.

Monsieur BENSADI en tant que gérant de SCI BATGAB souhaite acquérir une parcelle de 1000 m² sur la plate forme n°1 de la ZAC pour accueillir un bâtiment qui sera loué à la EURL Stéphane BENSADI maçonnerie;

Monsieur VIARD Marcel, projette de créer une cuisine centrale afin de développer la restauration à domicile et souhaite acquérir une parcelle de terrain de 1000 m² pour y implanter un bâtiment nécessaire à cette exploitation.

Monsieur Marcel VIARD quitte la séance le temps de la délibération. Le conseil accepte le principe de ces ventes de terrains à l'unanimité des présents.

6 – Modification du prix de vente des terrains de la ZAC du pré de pâques

Le tarif actuel du m² dans la ZAC de Saint Julien Montdenis est de 10 € HT, il est de 15 € dans la zone des Contamines et de 18 € dans celle de Longevant à Hermillon. Dans un souci de cohérence et de non concurrence entre les zones de la CCCM monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter de 5 € le tarif actuel, soit 15 € HT le m². Ce nouveau prix rentrerait en vigueur au 1er Janvier 2007.

Le conseil approuve à l'unanimité ce nouveau tarif applicable en janvier 2007.

7 – Demande d'acquisition du local « salon de coiffure »

« Magalie coiffure » souhaiterait acquérir le local communal où elle exerce sa profession. Après débat le conseil refuse à l'unanimité la vente de celui-ci en évoquant les lourdeurs qu'engendrerait la création d'une copropriété et la perte de maîtrise de la commune sur le devenir de ce local devenu privé.

8 – Enquête publique projet ferroviaire Lyon Turin

Le conseil se prononce partisan de la réalisation rapide de cet ouvrage dans l'optique d'un report du trafic de la route vers le rail.

Monsieur le Maire propose un texte listant les attentes de la commune dans le cadre de ce projet et notamment :

-Sur le respect des seuils de bruits définis pour la création d'infrastructures routières nouvelles soit 55 db la nuit et 60 db le jour.

-Sur le traitement efficace des poussières avec obligation de résultats contractuelle pour les entreprises.

-Sur la mise en place de comité de suivi paritaires (élus, services de l'état et représentant des associations et des riverains) chargé de faire respecter les obligations des entreprises du chantier et doté du pouvoir d'interrompre les travaux si ces engagements ne sont pas respectés.

Madame Danielle GROS informe le conseil des vives préoccupations des riverains de Villardclément concernés par le projet.

Le conseil approuve à l'unanimité ce texte et charge monsieur le maire de le communiquer à la commission d'enquête

9 -Financement du service de dépôt de pain

Pour favoriser la mise en place de ce service la commune avait proposé de prendre en charge les invendus. Sur six mois le montant des invendus s'élève à 132 €.

Le conseil à l'unanimité décide de prendre en charge cette facture.

10 – Approbation des nouveaux statuts de la CCCM

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la CCCM suite à une loi de 2004 qui demande de définir l'intérêt communautaire c'est à dire la ligne de partage entre les communes et les communautés de communes dans l'exercice des compétences. Ceci pour bien établir les compétences de chaque partie.

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCCM.

11 – Financement des écoles privées

La loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales étend aux écoles privées sous contrat d'association l'obligation de participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans une autre commune, obligation qui ne concernait jusqu'à présent et dans des cas très particuliers que les écoles publiques. Le conseil municipal considère que ce texte contient des dispositions qui auront de lourdes conséquences telles :

- L'obligation de financement imposée aux communes de résidence.
- L'accroissement considérable des coûts de scolarisation pour les communes.
- Les risques de tensions entre l'enseignement public et les écoles privées.

Les élus valident à l'unanimité la motion présentée par Monsieur le Maire pour la modification ou l'abrogation de l'article 89 de la loi d'août 2004.

12 – Approbation des marchés des schémas directeurs AEP et assainissement

Le conseil doit approuver les marchés des schémas directeurs en eau potable et d'assainissement. Cinq bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre. Le bureau ALP'EPUR a été retenu pour les 2 marchés pour un montant de 34160 € HT pour l'eau et 27360 € pour l'assainissement. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché avec l'entreprise retenue et de demander les subventions possibles :

- pour le schéma directeur eau potable :
 - 20% du Conseil Général
 - entre 40% et 60% Agence de l'eau
- pour le schéma directeur assainissement :
 - 50% du montant HT Agence de l'eau.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché et à demander les subventions possibles.

13 – Approbation du marché du restaurant scolaire :

Après consultation et présentation des entreprises, le conseil retient l'entreprise Alpes contrôle pour la mission SPS (obligatoire) et la mission technique.

Il retient les entreprises suivantes pour les travaux :

- Bensadi pour les gros oeuvre VRD pour un montant de 18867,24 € HT
- Dufour pour la charpente et menuiseries bois pour un montant de 23774,50 € HT

- Alu Concept pour les menuiseries Aluminium pour un montant de 13655,00 € HT
- Sonzogni SA pour les cloisons, faux plafonds et peintures pour un montant de 11531,15 € HT
- Burrot pour les carrelages, faïences et sol souple pour un montant de 12759,00 € HT
- Oliot pour le chauffage, ventilation, plomberie, pour un montant de 33271,53 € HT
- Dompnier pour l'électricité pour un montant de 9229,64 € HT

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché et à demander les subventions possibles.

14 – Actualisation du fond de la bibliothèque

Monsieur Pochet responsable de la bibliothèque demande au conseil l'autorisation d'effectuer un « désherbage » de la collection concernant des ouvrages non lus depuis longtemps, en mauvais état, ou n'étant plus d'actualité.

Le conseil accepte à l'unanimité et décidera de la suite à donner à ces livres.

15 – Comptes-rendues des réunions et commissions

Aucune réunion et commission ne s'étant réunis le conseil passe à l'ordre du jour suivant.

16 – Questions diverses

1)Madame MACALUSO Claude signale le non enlèvement du contenu d'un conteneur depuis plusieurs semaines, en haut de la rue de l'Argerel. Monsieur le Maire se renseignera auprès du SIRTOMM pour connaître les raisons de cet oubli. Monsieur Marc RAVIER profite du sujet pour informer le conseil d'un courrier du SIRTOMM qui envisage de supprimer le coin contenaires au carrefour de la ZAC et de Villardclément. En effet sur ce lieu de passage l'installation est surexploitée au détriment des contenaires de proximités et se transforme en mini décharge. Le SIRTOMM effectuera un bilan sur l'utilisation des contenaires.

2)Madame GROS demande à qui incombe la responsabilité en cas d'accident d'un enfant, en vélo ou scooter en voulant rejoindre le passage dessous l'autoroute qui mène à St Julien à hauteur du pont d'Arc. Monsieur le Maire rappelle que cet accès est un passage piéton et que la traversée de la RN6 à cet endroit est dangereuse et strictement interdite.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.